

Valence, le 25 mai 2020

Les Secrétaires Départementales  
du SNUipp-FSU de la Drôme

à

Monsieur le préfet de la Drôme

**Objet : décisions inquiétantes de l'ARS suite à un cas COVID dans une école**

Monsieur le préfet,

Le SNUipp-FSU 26 tient à porter à votre connaissance la situation inquiétante relevant des suites d'un cas avéré de COVID d'une ATSEM à l'école maternelle des Ors à Romans-sur-Isère.

Dans cette situation la directrice de l'école semble avoir eu les bons réflexes. Prévenue de la situation samedi, elle a pris contact avec sa supérieure hiérarchique directe qui est restée injoignable et muette jusqu'au lendemain. Elle a également appelé le numéro unique afin de déclencher les mesures de l'ARS. Pendant les quelques jours sans école du fait du pont, l'ATSEM a bien vu son médecin, et souhaité des examens complémentaires, car elle avait du mal à respirer et elle avait de la fièvre. Elle a insisté pour bénéficier d'un test de dépistage du Covid qui, ce samedi matin, s'est révélé positif.

Samedi en fin d'après-midi, la directrice d'école a appelé le 0800 130 000. Un monsieur a répondu que l'école devait fermer et que tout le monde devait être mis à l'écart 15 jours. La directrice lui a expliqué que ce n'était pas à elle de décider la fermeture d'une école. Elle a obtenu alors le numéro de l'ARS... en Ile-de-France ! Elle a dû rappeler le 0800 130 000. Cette fois, l'attente a été extrêmement longue et il lui a été dit qu'elle devait informer les parents sur le panneau d'affichage et que toutes les personnes en contact avec la personne contaminée devait prendre contact avec leur médecin traitant pour être dépistées. Elle a demandé comment contacter l'ARS locale. Le numéro qui lui a été donné (04 72 34 74 00, ARS Rhône Alpes) était celui d'un bureau ouvert en semaine, et heureusement, un message guidait vers les urgences de soirée et week end. A 21h, la directrice a réussi à échanger avec l'ARS qui venait d'avoir l'information via la DSDEN car une secrétaire départementale du syndicat SNUipp-FSU 26 avait prévenue la secrétaire générale sur son portable.

Il se trouve que l'ARS refuse visiblement de considérer que les enseignants de l'école sont des personnes contact, à l'inverse des enfants. En effet, l'enseignante travaillant directement avec l'ATSEM est « considérée comme une personne contact à risque négligeable » puisque cette dernière portait un masque chirurgical. Or sur les boîtes des masques en question, il est écrit : "Ces masques d'hygiène ne protègent pas le porteur contre l'inhalation de virus, bactéries, fines particules... Il est destiné à protéger l'autrui contre les postillons du porteur". Ainsi, il n'est pas prévu de test à son égard. Les enfants qui ont été en contact avec l'ATSEM durant le temps de cantine ainsi que leurs familles sont quant à eux considérés comme personne contact, mis en quatorzaine et testés.

En première analyse, il ressort de cette situation que les personnels peuvent ne pas faire confiance aux services et décisions des ARS et que les différents niveaux hiérarchiques de l'Education Nationale doivent être particulièrement vigilants ; ils ne peuvent pas et ne doivent pas se contenter des mesures prises par l'ARS, ou se retrancher derrière, pour la santé des personnels et pour leur propre responsabilité.



**SNUipp 26**

Fédération Syndicale Unitaire

**Adresse :**

SNUipp – FSU 26  
Maison des Syndicats  
17 rue Georges Bizet  
26 000 VALENCE

**Tél. :** 04.75.56.77.77

**E-mail :** [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)



**F.S.U.**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire  
Education  
Enseignement  
Recherche  
Culture



**SNUipp 26**

Fédération Syndicale Unitaire

**Adresse :**

SNUipp – FSU 26  
Maison des Syndicats  
17 rue Georges Bizet  
26 000 VALENCE

**Tél. :** 04.75.56.77.77

**E-mail :** [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)

Nous considérons que cette alerte doit appeler une consigne de vigilance en direction des services de l'Education nationale, et doit aussi être portée à un niveau supérieur pour que les services des ARS ne répètent pas ce genre de décisions inconséquentes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, monsieur le préfet, en notre profond attachement au service public d'Education.

Les secrétaires départementales,

Amélie Chapapria

Anne-Sophie Garroté



**F.S.U.**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire  
Education  
Enseignement  
Recherche  
Culture